

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE LA VALLEE DE LA BRUCHE**

Séance du 21 juillet 2014

Sous la Présidence de Monsieur Pierre GRANDADAM

Le Conseil de Communauté s'est réuni le 21 juillet 2014 sur convocation

Adressée par le Président le 10 juillet 2014.

Étaient présents: Madame Alice MOREL, (Vice-présidente), Messieurs Alain FERRY, Jean-Bernard PANNEKOECKE, Marc SCHEER (Vice-présidents).

Mesdames Andrée PHILBERT, Patricia CASNER, Martine KWIATKOWSKI, Christine MORITZ, Catherine VINCENT, Michèle POIROT, Christiane OURY Marie-Claude PADELLEC-ASLAN, Geneviève GABRIEL, Nathalie CALMES-CARDOSO, Edwige TOMAZ. Messieurs Gérard DOUVIER, Jean-Claude CASNER, Guy HAZEMANN, Jean-Sébastien REUTHER, Marc DELLENBACH, Emile FLUCK, Serge GRISLIN, Maurice GUIDAT, Philippe REMY, Denis BETSCH, Pierre MATHIOT, Jean-Louis BATT, Patrick APPIANI, Nicolas BONEL, André WOOCK, André WOLFF, Laurent LANDAIS, Thierry SIEFFER, Régis SIMONI, Marc GIROLD, Vincent FELDER, Jean-Pol HUMBERT, Gérard DESAGA, Jérôme SUBLON, Frédéric BIERRY, Michel AUBRY, Alain GRISE, Pierre REYMANN, Paul FISCHER, Alain HUBER.

Avaient donné procuration :

BOURG-BRUCHE	M. André HAESSIG avait donné procuration à M. Marc DELLENBACH
LA BROQUE	Mme Christiane CUNY avait donné procuration à M. Pierre Mathiot
RUSS	Mme Sylvie LABANCA avait donné procuration à M. Marc GIROLD
SAALES	M. Jean VOGEL avait donné procuration à M. Jean Pol HUMBERT
SAULXURES	M. Hubert HERRY avait donné procuration à M. Jérôme SUBLON
SOLBACH	M. Ervain LOUX avait donné procuration à M., Yves MATTERN.
WISCHES	Mme Sabine KAEUFLING avait donné procuration à M. Alain HUBER

Excusés :

Suppléants: Mesdames Claudine BOHY, Myriam SCHEIDECKER, Francine MICHEL, Messieurs Bernard MARCHAL, Raymond GRANDGEORGE, Léon KRIEGUER, Yves MATTERN, Jean COURRIER, Patrick WIDLOECHER-LOUX.

Assistaient à la réunion : Mesdames Eléonore CARL, Anne-Catherine OSTERTAG. Messieurs Jean Sébastien LAUMOND, Eric MUZIOTTI.

Ordre du Jour

- 1) Approbation du compte rendu de la séance du Conseil de communauté en date du 16 juin 2014,
- 2) Décisions du Bureau du 07 juillet 2014,
- 3) Communications,
- 4) Intervention des représentants syndicaux de Steelcase à Wisches,
- 5) Saint Blaise La Roche : Echange de terrains et mise à disposition du Sélect'om,
- 6) MAF : Wisches-Hersbach : Cession,
- 7) Bilan fiscal et financier ; projections à l'horizon 2020,
- 8) Steinheil : traitement des boues du vide sanitaire,
- 9) Gestion du personnel : accueil,
- 10) Leader : dépôt de dossier,
- 11) Compagnie la Mesnie H : Jacques le Fataliste,

- 12) Décision Modificative n°2 au Budget primitif 2014,
- 13) Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat et du Commerce : décisions d'attribution,
- 14) Divers
 - a. Motion de l'Association des Maires de France sur les conséquences des baisses massives des dotations de l'Etat.
 - b. Affranchissement des courriers recommandés pour la création de l'Association Foncière Pastorale « LE PEKLI » à Natzwiller : remboursement par la commune de Natzwiller.
 - c. Sportifs de haut niveau : demande de subvention
 - d. Voyages scolaires.
 - e. Installation Garage Wietrich à RUSS
 - f. Appel à manifestation d'intérêt Centres Bourgs
 - g. Gestion du personnel : création d'un emploi d'attache non titulaire
 - h. Chasse communale : abandon du produit de la chasse communale à la commune

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE EN DATE DU 16 JUIN 2014,

Le procès verbal de la séance du 16 juin 2014 est approuvé, à l'unanimité.

2) DECISIONS DU BUREAU DU 07 JUILLET 2014,

PROGRAMME D'INTERET GENERAL RENOV'HABITAT 67 : VALORISATION DU PATRIMOINE:

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 05 mai 2014,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder des subventions d'un montant total de **10 723.97 €** à divers bénéficiaires dans le cadre du PIG Rénov'Habitat 67.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu du la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche (établie par DOMIAL).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 6557.

PROGRAMME D'INTERET GENERAL RENOV'HABITAT 67 : PROPRIETAIRES OCCUPANTS

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 05 mai 2014,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder des subventions d'un montant total de **4 876.02 €** à divers bénéficiaires dans le cadre du PIG Rénov'Habitat 67.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu du la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche (établie par DOMIAL).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 6557.

ENTRETIEN DES BATIMENTS .MUSEE OBERLIN

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 05 mai 2014,
Le Bureau de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de confier à

- L'entreprise Imhoff, le remplacement d'un circulateur et d'un disjoncteur sur la chaudière du Musée Oberlin, pour un montant évalué à 1 470.69 € HT,
- L'entreprise SAS LLDP, le remplacement d'éclairages du mobilier au Musée Oberlin, pour un montant évalué à 3 964.99 € HT

AUTORISE le Président à passer commande et à payer les factures correspondantes.

ENTRETIEN DES BATIMENTS TENNIS CLUB DE LA VALLEE DE LA BRUCHE

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 05 mai 2014,
Le Bureau de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de procéder à la régénération des courts de tennis extérieurs pour un montant évalué à 30 000.00 € HT,

AUTORISE le Président à passer commande et à payer les factures correspondantes.

ENTRETIEN DES BATIMENTS . CHALET DU DONON

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 05 mai 2014,
Le Bureau de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de confier à

L'entreprise Selva, la remise en état de la cour du chalet du Donon, pour un montant évalué à 3 370.00 € HT,

AUTORISE le Président à passer commande et à payer les factures correspondantes.

POINT D'INFORMATION HABITAT : MAISON DE LA VALLEE

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 05 mai 2014,
Le Bureau de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de confier à

L'entreprise Iseta, la dépose d'une cloison, pour un montant évalué à 980.00 € HT,
L'entreprise Gérard, des travaux de peinture et de sols pour un montant évalué à 4 368.40 € HT,
L'entreprise Dollé des travaux électriques pour un montant évalué à 2 965.00 € HT,

AUTORISE le Président à passer commande et à payer les factures correspondantes.

AMENAGEMENT DES FUTURS LOCAUX DU RAM COLIBRI BRUCHE,

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 05 mai 2014,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de confier à

- L'entreprise ACKER SAS, des travaux de sanitaire dans les locaux du RAM, pour un montant évalué à 3 995.00 € HT,
- L'entreprise JUILLOT, des travaux de menuiserie, pour un montant évalué à 6 230.00 € HT

AUTORISE le Président à passer commande et à payer les factures correspondantes.

STEINHEIL : PROGRAMME DE DECONSTRUCTION : AVENANT N°2 AU CONTRAT SPS :

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 20 juin 2011,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à passer et à signer l'avenant suivant :

- Avenant N° 02 au contrat avec le cabinet SPS BTP, domicilié 100, rue du 09 Novembre, 88650 ANOULD, représenté par Monsieur Jean-Luc LAURENT.

L'avenant se monte à la somme de 1 230.00 € HT. Il correspond à la prolongation de la mission SPS pour une durée de 6 mois et à l'intégration de la déconstruction de la maison du numéro 34 grand rue.

Le montant total de rémunération est donc de 5 952.00 € HT.

La somme nécessaire sera prélevée sur le programme "STEINHEIL".

3) COMMUNICATIONS,

La réunion pour les nouveaux délégués du 23 juillet 2014 est annulée et reportée au 22 septembre 2014 à 19 heures dans la salle de réunion du 1^{er} étage de la maison de la Vallée.

Le document sur la fiscalité de la CCVB et des communes membres, y compris DGF pour 2014 est distribué à l'ensemble des élus.

Rénovation du réseau des sous-préfectures dans le département du Bas-Rhin

Les Maires des communes membres de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche ont été destinataires du courrier de Monsieur le Préfet relatif à la rénovation du réseau des sous préfectures dans le département du Bas-Rhin. Il est proposé une modification des limites de l'arrondissement de Molsheim par rattachement des communes de Duppigheim, Crastatt, Jetterswiller, Zehnacker, Hohengoef, Rangen, Knoersheim. Toutes les communes concernées peuvent, dans un délai de trois mois, prendre toute délibération sur cette proposition. Les délégués communautaires présents prennent acte de cette proposition et approuvent le projet de nouvelles limites de l'arrondissement.

4) INTERVENTION DES REPRESENTANTS SYNDICAUX DE STEELCASE A WISCHES.

Les représentants des trois centrales syndicales présentes dans l'usine Steelcase de Wisches (Force Ouvrière, CGT et CFDT) sont invités à présenter la situation des salariés de l'usine de Wisches .

5) SAINT BLAISE LA ROCHE : ECHANGE DE TERRAINS ET MISE A DISPOSITION DU SELECT'OM

VU l'avis du service du Domaine du Bas-Rhin en date du 19 juin 2014,

VU le procès verbal d'arpentage,

Considérant que l'ensemble des parcelles ci-après relatées font partie du domaine privé de la commune de Saint Blaise la Roche et de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de passer outre l'avis du service du Domaine,

APPROUVE l'échange de terrains à intervenir avec la commune de Saint Blaise la Roche dans les conditions suivantes :

La commune de Saint Blaise la Roche cède à la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche les parcelles cadastrées comme suit :

Commune de Saint Blaise la Roche, section 2, lieu-dit Bailly Prés

- Parcelle n° 135, d'une contenance de 1,37 ares,
- Parcelle n° 138, d'une contenance de 9,38 ares,
- Parcelle n° 141, d'une contenance de 0,13 ares,
- Parcelle n° 144, d'une contenance de 0,07 ares,
- Parcelle n° 147, d'une contenance de 1,84 ares,
- Parcelle n° 150, d'une contenance de 0,41 ares,

Soit au total 13 ares et 20 centiares.

Pour lesdites parcelles, la commune de Saint Blaise la Roche, propriétaire, est dispensée de requérir l'avis de France Domaine. Compte tenu de la nature des immeubles en cause et du classement au POS, la valeur vénale peut être estimée à 10 000.00 €, soit 757.58 € de l'are.

Ces parcelles seront mises à disposition du SELECTOM, pour permettre l'extension de la déchèterie.

En échange, la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche cède à la commune de Saint Blaise la Roche les parcelles cadastrées comme suit :

Commune de Saint Blaise la Roche, section 1, lieu dit Village

- Parcelle n° 176, d'une contenance de 0,40 ares,
- Parcelle n° 260, d'une contenance de 0,04 ares,
- Parcelle n° 264, d'une contenance de 3,73 ares,
- Parcelle n° 268, d'une contenance de 0,06 ares,
- Parcelle n° 269, d'une contenance de 0,08 ares,
- Parcelle n° 280, d'une contenance de 0,22 ares,

Soit au total 4 ares et 53 centiares.

Pour lesdites parcelles, propriété de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, le 19 juin 2014, France Domaine a, compte tenu de la nature des immeubles en cause, estimé la valeur vénale à 10 000.00 €, soit 2 207.51 € de l'are.

Cet échange de terrains se fait sans soulte ni retour. Les valeurs de terrains nus de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche et de la commune de Saint Blaise la Roche sont équivalentes.
Les frais de notaire et d'arpentage seront à la charge de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche.

AUTORISE Monsieur le Président à passer et à signer tous documents relatifs à cette opération et notamment le procès-verbal d'arpentage et l'acte notarié à intervenir.

6) MAF : WISCHES-HERSBACH : CESSION

VU les projets d'implantations d'entreprises étudiés en lien avec Monsieur le Maire de Wisches et l'ADIRA,

VU l'avis du service du Domaine en date du 28 mars 2014,

CONSIDERANT que cette cession peut se faire sans dommages pour la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de céder à la société De Tuiles et de Bois ou à une SCI à constituer, les parcelles cadastrées comme suit :

- Commune de Wisches, section 11, parcelle n°/18 (A), « Grand rue à Hersbach » d'une contenance de 8,91 ares, sol, atelier,
- Commune de Wisches, section 11, parcelle n°/18 (C), « Grand rue à Hersbach » d'une contenance de 51,39 ares, sol, 2 ateliers,
- Commune de Wisches, section 11, parcelle n°/18 (E), « Grand rue à Hersbach » d'une contenance de 0,73 ares, sol, chemin, pont et 0.25 ares sol, chemin,

La superficie totale est de 61,28 ares et le montant total de la cession est de **146 000.00 € HT**.

APPROUVE les conditions de vente mentionnées dans la proposition d'acte notarié (servitudes et restrictions au droit de disposer),

DONNE délégation au Bureau pour préciser les conditions de cette vente,

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'acte notarié à intervenir.

7) BILAN FISCAL ET FINANCIER ; PROJECTIONS A L'HORIZON 2020.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, par cinquante deux voix pour et une abstention,

DECIDE de confier au cabinet **STRATEGIES LOCALES**, conseil stratégique aux collectivités publiques, représenté par son directeur général, Monsieur Franck Valletoux, une mission d'assistance financière visant à définir une stratégie financière globale pour la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche.

AUTORISE le Président à passer et à signer :

- Tous documents relatifs au montage et au financement de cette opération et notamment le devis à intervenir,
- Le coût total de l'étude est de **14 600,00 € HT soit 17 520,00 € TTC**. Un acompte de 30 % sera demandé au lancement de l'étude. Le solde sera dû dès la remise des conclusions de la mission.

8) STEINHEIL : TRAITEMENT DES BOUES DU VIDE SANITAIRE,

Monsieur le Président présente au Conseil de communauté la question du traitement des boues des vides sanitaires sur le site STEINHEIL à la Broque/Rothau.

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, par quarante neuf voix pour et quatre abstentions,

DECIDE :

- d'assurer la maîtrise d'ouvrage du programme complémentaire de traitement des boues des vides sanitaires d'un coût évalué à 520 000.00 € TTC en retenant la solution de création d'un merlon périphérique et d'un confinement étanche, après validation par les services de l'Etat compétents en matière d'Installations Classées pour la Protection de l'Environnement,
- de confier une mission de maîtrise d'œuvre (Direction de l'Exécution des Travaux (DET), Assistance pour les Opérations de Réception (AOR) et Organisation, Pilotage, Coordination (OPC)) pour le traitement des boues des vides sanitaires de l'ancien site industriel Steinheil, pour un montant évalué à 13 800,00 € HT,

LANCE la consultation d'entreprises pour assurer le traitement de ces boues,

DONNE délégation au Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche pour préciser les conditions de réalisation de cette opération,

AUTORISE Monsieur Pierre GRANDADAM, Président de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, à signer tous documents relatifs au montage et au financement de cette opération et notamment les marchés publics à intervenir,

Les sommes nécessaires seront prélevées sur le programme « Steinheil ».

9) GESTION DU PERSONNEL : ACCUEIL ENGAGEMENT D'UN AGENT NON TITULAIRE SUR L'EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2EME CLASSE

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE l'engagement, à dater du 1^{er} novembre 2014, d'un agent non titulaire sur l'emploi d'adjoint administratif de 2^{ème} classe, à temps complet, dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

Les attributions consisteront à :

- accueil physique et téléphonique du public,
- secrétariat courant,
- collaboration avec les agents sur dossiers,
- installation et mise à jour du site internet,
- participation à l'élaboration et à la rédaction du journal de la Vallée.

La durée hebdomadaire de service est fixée à 35/35^{ème}.

La rémunération se fera sur la base de l'indice brut : 339, indice majoré : 320.

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3-2, de la loi du 26 janvier 1984 modifié.

La durée de l'arrêté d'engagement est fixée à un an, renouvelable 1 fois sous réserve de la publication de la vacance du poste.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

10) LEADER : DEPOT DE DOSSIER,
COMITE DE DEVELOPPEMENT BRUCHE-MOSSIG-PIEMONT : PARTICIPATION POUR MISE EN
ŒUVRE DU PROGRAMME LEADER 2014/2020,

Le programme Leader 2007/2013 est maintenant achevé.

Monsieur le Président propose de reconduire cette démarche.

Pour conduire ce nouveau projet, le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DEMANDE au Conseil d'Administration du Pays Bruche-Mossig-Piémont de déposer un dossier de candidature au programme LEADER 2014/2020.

11) COMPAGNIE LA MESNIE H : JACQUES LE FATALISTE
LA MESNIE H : TOURNEE THEATRALE POUR PUBLIC SCOLAIRE ET TOUT PUBLIC

Monsieur le Président donne lecture au Conseil Communautaire du courrier de Monsieur Jacques BACHELIER, fondateur de La Mesnie H. Compagnie Jacques Bachelier.

Cette troupe d'acteurs professionnels, issus de la classe d'art dramatique du Conservatoire de Strasbourg propose à la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche d'accueillir, pendant une semaine, une pièce du répertoire classique pour les scolaires et une représentation en soirée pour tout public.

Le coût est de 6 000,00 €. Cette tournée aurait lieu au 1^{er} semestre 2015.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de s'associer à cette tournée théâtrale et de verser à la Mesnie H. Compagnie Jacques Bachelier la somme de 6 000, 00 € à l'issue des représentations.

12) DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET PRIMITIF 2014.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, par cinquante deux voix pour et une abstention,
APPROUVE l'autorisation spéciale de crédits ci-après :

ARTICLE	LIBELLE	OPERATION	DEPENSES	RECETTES
60632	Fournitures de petit équipement		8 000,00 €	
61522	Bâtiments		10 000,00 €	
6218	Autre personnel extérieur		28 000,00 €	
64131	Personnel non titulaire		-9 100,00 €	
23	Virement à la section d'investissement		146 000,00 €	
6531	Indemnités		2 000,00 €	
6533	Cotisations de retraite		1 000,00 €	
6534	Cotisations de sécurité sociale - part patronale		2 100,00 €	
6574	Subventions OCM Artisanat Commerce		123 000,00 €	
7375	FPIC			97 000,00 €
74718	ETAT Autres			47 000,00 €
7472	Régions			21 000,00 €
775	Produits des cessions d'immobilisations			146 000,00 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Total FONCTIONNEMENT			311 000,00 €	311 000,00 €
INVESTISSEMENT				
21	Virement de la section de fonctionnement			146 000,00 €
2031	piscine	PISCINE	-150 000,00 €	
3132	Plateforme bois énergie	BOIS ENERGIE	146 000,00 €	
2138	piscine	PISCINE	-370 000,00 €	
2138	Aménagement Steinheil	STEINHEIL	520 000,00 €	
2138/041	Aménagement Steinheil opération d'ordre	STEINHEIL	3 200,00 €	
2033/041	Aménagement Steinheil opération d'ordre	STEINHEIL		3 200,00 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT				
Total INVESTISSEMENT			149 200,00 €	149 200,00 €

**13) OPERATION COLLECTIVE DE MODERNISATION DE L'ARTISANAT ET DU COMMERCE :
COMITE DE PILOTAGE DU 09 JUILLET 2014 : MODALITES DE VERSEMENT DES SUBVENTIONS**

VU les délibérations du Conseil de Communauté en date du 16 avril 2007 et du 18 octobre 2010 relatives à la mise en place d'une Opération Collective de Modernisation (OCM) de l'artisanat, du commerce et des services en milieu rural : Approbation du programme d'actions,

VU la convention de partenariat passée entre l'Etat, la Région Alsace et la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche relative à la mise en œuvre d'une Opération Collective de Modernisation (OCM) de l'Artisanat, du Commerce et des Services dans la Haute Vallée de la Bruche,

VU les décisions prises en Comité de Pilotage du 28 septembre 2012,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
PREND ACTE des décisions prises au comité du pilotage du 09 juillet 2014,

14) DIVERS**a. MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE POUR ALERTE SOLENNELLEMENT LES POUVOIRS PUBLICS SUR LES CONSEQUENCES DE LA BAISSSE MASSIVE DES DOTATIONS DE L'ETAT**

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confortées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle.

Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises.

L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30 % de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

Le Conseil de la communauté de communes de la Vallée de la Bruche rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche soutient les demandes de l'AMF :

- Réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- Arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- Réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

b. AFFRANCHISSEMENT DES COURRIERS RECOMMANDES POUR LA CREATION DE L'ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE « LE PEKLI » A NATZWILLER: REMBOURSEMENT PAR LA COMMUNE DE NATZWILLER.

La 22^{ème} Association Foncière pastorale « LE PEKLI » est en cours de création sur la commune de Natzwiller. Dans le cadre de la procédure, 102 courriers recommandés adressés aux propriétaires ont été envoyés depuis la Communauté de communes de la vallée de la Bruche, pour un montant de 563,80 €.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE de facturer à la commune de Natzwiller le coût de ces frais postaux.

c. SPORTIFS DE HAUT NIVEAU : DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Président présente au Conseil de communauté la demande de subvention des parents de Robin GRANDADAM à Plaine.

Monsieur Robin Grandadam rejoint à la rentrée 2014/2015 le pôle Espoirs de la Fédération de Course d'Orientation en V.T.T. à Fontainebleau.

Il est double champion de France en VTT orientation moyenne distance et sprint (2012), vice-champion de France de relais en course d'orientation pied (2013) et double 3^{ème} place en relais (2014). Le budget d'une année de formation est de 7 500,00 €.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- De soutenir Monsieur Robin Grandadam,
- De verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 500,00 €.

REAFFIRME, à l'unanimité, que la participation de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche ne pourra être versée qu'en cas de qualification pour participer au championnat de France.

La somme nécessaire au paiement sera prélevée sur le compte 6574 « Divers » du Budget Primitif 2014.

d. COLLEGE FRISON ROCHE : VOYAGES SCOLAIRES.

VU la délibération du Conseil de District en date du 04 Mars 1993 relative aux programmes d'actions éducatives et aux voyages scolaires,

VU la décision du Conseil Général en date du 15 Décembre 1998 portant le montant de la participation accordée par le Département pour les voyages scolaires à 5 € par jour et par enfant,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

DECIDE de verser au collège Frison Roche :

- 1 500,00 € pour un séjour sportif « Ski à La Plagne » (soit un séjour de 6 jours pour 50 élèves),
- 1 500,00 € pour un séjour éducatif « Séjour à Florence » (soit un séjour de 6 jours pour 50 élèves),
- 1 250,00 € pour un séjour éducatif « Séjour en Provence » (soit un séjour de 5 jours pour 50 élèves),
- 1 500,00 € pour un séjour éducatif « Séjour en Angleterre » (soit un séjour de 6 jours pour 50 élèves).

Cette participation est donnée à titre indicatif. La subvention sera versée sur présentation d'un état signé par le Chef d'Etablissement récapitulant le nombre d'élèves ayant participé au voyage.

e. INSTALLATION GARAGE WIETRICH A RUSS

Monsieur le Président donne lecture au conseil du courrier de Monsieur Roland Wietrich.

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de mettre en œuvre la vente avec le groupe Wietrich,

DONNE délégation au Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche pour préciser les modalités de mise en œuvre de ces décisions et notamment l'acte de vente, en étroite collaboration avec la commune de Russ.

AUTORISE Monsieur Pierre GRANDADAM, Président de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, à signer tous documents relatifs au montage et au financement de ces opérations.

f. APPEL A MANIFESTATION D'INTERET CENTRES BOURGS

Le Gouvernement a décidé de lancer une expérimentation nationale en faveur de la revitalisation des centres bourgs. La communauté de communes de la vallée de la Bruche a la possibilité de répondre conjointement avec le bourg centre, soit l'entité urbaine composée par les communes de Barembach, La Broque, Rothau et Schirmeck, à cet appel à manifestation d'intérêt. Le dossier de candidature conjoint doit être déposé en Préfecture de Région, au plus tard le 12 septembre 2014.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

de déposer un dossier de candidature,
de procéder au recrutement d'un chargé de mission contractuel pour constituer le dossier de candidature

g. GESTION DU PERSONNEL : CREATION D'UN EMPLOI D'ATTACHE NON TITULAIRE

VU l'article 3, 2° de la loi du 26 janvier 1984 modifié,

Afin de préserver la continuité du service administratif, pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité et du fait des congés annuels du personnel,

Monsieur le Président propose de recruter un(e) ou des contractuels(les) du 23 juillet au 30 septembre 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité,

DECIDE la création d'un emploi non permanent d'attaché non titulaire à temps complet, pour les mois de juillet, août et septembre 2014.

Les attributions consisteront à :

- collaboration avec les agents sur dossiers,
- mise en forme du dossier de candidature en réponse à l'appel à manifestation d'intérêt « Centres-bourgs ».

La rémunération sera calculée à l'échelon 1 de la grille d'attaché, cadre d'emploi de catégorie A, indice brut 379, indice majoré 349, pour une durée hebdomadaire de 35 heures.

CHARGE Monsieur le Président de lancer la procédure de recrutement,

AUTORISE Monsieur le Président à signer le contrat de travail ainsi que toutes pièces y relatives.

h. CHASSE COMMUNALE : ABANDON DU PRODUIT DE LA CHASSE COMMUNALE A LA COMMUNE

La Communauté de communes de la Vallée de la Bruche est propriétaire de terrains situés sur le territoire de différentes communes.

CONFORMEMENT aux dispositions de l'article L429-13 du Code de l'Environnement, la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche est invitée à se prononcer sur l'affectation du produit de la location de la chasse communale pour la période comprise entre le 2 février 2015 et le 1^{er} février 2024,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

OPTE pour l'abandon du produit de la chasse communale à la commune pour la durée du bail (2015-2024).

AUTORISE Monsieur Pierre GRANDADAM, Président de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche, à signer tous documents relatifs à cette question.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 heures 44.

M. Gérard DOUVIER		M. Jean Claude CASNER	
Mme Alice MOREL		M. Guy HAZEMANN	
M. Jean Sébastien REUTHER		M. Marc DELLENBACH	
/		M. Jean-Bernard PANNEKOECKE	
M. Pierre MATHIOT		Mme Patricial CASNER	
/		M. Denis BETSCH	
M. Emile FLUCK		M. Serge GRISLIN	
M. Maurice GUIDAT		M. Philippe REMY	
Mme Andrée PHILBERT		M. Jean Louis BATT	
M. Patrick APPIANI		Mme Martine KWIATKOWSKI	
Mme. Christine MORITZ		M. Nicolas BONEL	
M. André WOOCK		Mme Catherine VINCENT	
M. André WOLFF		M. Pierre GRANDADAM	
M. Laurent LANDAIS		M. Thierry SIEFFER	
M. Marc SCHEER		M. Régis SIMONI	
Mme Michèle POIROT		M. Marc GIROLD	
/		M. Vincent FELDER	
/		M. Jean Pôl HUMBERT	
M. Gérard DESAGA		/	
M. Jérôme SUBLON		M. Frédéric BIERRY	
Mme Christiane OURY		M. Michel AUBRY	
Mme Marie Claude PADELLEC ASLAN		M. Yves MATTERN	
M. Alain GRISE		Mme Geneviève GABRIEL	
Mme Nathalie CALMES CARDOSO		M. Pierre REYMANN	
M Paul FISCHER		M. Alain FERRY	
/		M. Alain HUBER	
Mme Edwige TOMAZ			